HISTORIQUE

Décembre 1997: Protocole de Kyoto réduire de 8% les émissions de gaz à effet de serre

2001: directive européenne. Atteindre 21% d'électricité à partir d'énergie renouvelable à l'horizon 2010.

7 mars 2003: lancement d'un appel d'offres pour la production d'électricité à partir de bois énergie

11 janvier 2005: décision de la CRE (commission de régulation de l'énergie) pour les projets retenu:

Quelques candidats parmi les 14 retenus

- NSI Golbey: 12,5 MW avec co-génération
- SOFFIMAT Arches 20 MW
- SOFFIMAT Eloyes 20 MW
- SOFFIMAT Ussel (Corrèze) 20 MW

11 janvier 2005: arrêté du ministre de l'industrie autorisant la Société SOFFIMAT à exploiter des centrales de 20 MW utilisant comme combustible des plaquettes forestières à Eloyes et à Arches

Juillet 2005 : Filière d'approvisionnement des centrales (annexe 4)

7 décembre 2005: modification de l'arrêté du 11 janvier. Remplacement de plaquettes forestières par biomasse principalement des rémanents, plaquettes forestières.

Du 02 mai au 16 juin 2006: Enquête publique à Arches et Eloyes Horaire des permanences: 9h 12h ou 14h 17h en semaine

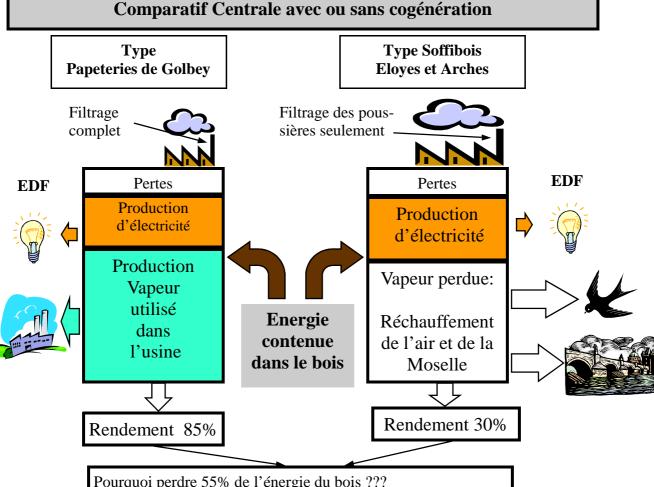
19 juillet 2006: Avis favorable du commissaire enquêteur malgré de nombreuses remarques

20 septembre 2006: réunion d'information à Pouxeux

03 novembre 2006: Création du collectif anti-centrale biomasse de la vallée de la Moselle

Un Gaspillage de la ressource bois

Bien que la co-génération ne fasse pas partie du cahier des charges de 2003, son absence constitue un véritable gaspillage de la ressource bois de nos régions



Pourquoi perdre 55% de l'énergie du bois ???

Cette énergie pour chauffer 15 000 logements !!!

Il serait préférable de favoriser la production de chaleur comme le prévoit le programme de l'ADEME sur l'utilisation de la biomasse comme combustible.

* Sans tenir compte de l'énergie nécessaire à l'acheminement du combustible: 30 camions par jour et par centrales sur des distances qui peuvent être importante (plan d'approvisionnement définitif inconnu) qui produiront évidemment du gaz à effet de serre.

Impact sur le trafic routier

Trafic poids lourds:

Acheminement combustible: 30 camions par jour et par centrale

D'après les mesures de trafic sur la 4 voies, ces 30 camions représentent 0,2 % d'augmentation.

Or, les camions doivent bien repartir !!!

donc l'augmentation est de 0,4 %

Il faut évidemment prendre en compte les 2 centrales

Augmentation 0,8 %

Toujours d'après les mesures de trafic, les poids lourds représentent 1/6 du trafic

L'augmentation du trafic poids lourds est donc de: 0.8 * 6 = 4.8 %

Sans compter l'approvisionnement en fuel, l'évacuation des cendres et mâchefer vers les décharges d'enfouissement.

Trafic Poids lourds RN 57: +5%

L'augmentation du trafic entre l'échange d'Arches et la centrale d'Arches (en face de la déchetterie)

dans et aux abords de la zone industrielle d'Eloyes sera évidemment plus importante.

Devons nous être résignés à l'augmentation perpétuelle des camions sur les routes ?

Approvisionnement et rentabilité

BILAN FINANCIER POUR UNE CENTRALE

Dépenses		Recettes	
12 Millions d'euros	Vente d'électricité 20 MW , 8000h de fonctionnement /an À 94 € le MWh	15 millions d'euros	
????			
0,72 millions d'euros			
???			
5,5 millions d'euros			
18.22 millions d'euros		15 millions d'euros	
	12 Millions d'euros ???? 0,72 millions d'euros ??? 5,5 millions d'euros 18.22 millions	12 Millions d'euros 12 Millions d'euros 20 MW , 8000h de fonctionnement /an À 94 € le MWh ????? 0,72 millions d'euros ??? 5,5 millions d'euros 18.22 millions	





Le préfet des Vosges certifie que l'autorisation d'exploiter, s'il est pris, sera uniquement sur la combustion de bois propre.

MAIS

Ce calcul rapide met en évidence le manque de rentabilité. Ce qui pourrait amener la société SOFFIBOIS à l'avenir à modifier ses approvisionnement.

Voir annexe 4 de Soffibois.

Ceci demanderait évidemment une nouvelle autorisation par la préfecture.

Mais une fois les centrales construites. Il y a risque de chantage à l'emploi pour justifier le changement de combustible.

Impact sur la santé

Centrale D'ARCHES		
Nox Oxydes d'azote	300mg/m3/h	
SO2 Dioxyde de soufre	165mg/m3/h	
Poussièrers	35mg/m3/H	

Centrale D'ELOYES		
Nox Oxydes d'azote	300mg/m3/h	
SO2 Dioxyde de soufre	165mg/m3/h	
Poussièrers	35mg/m3/H	

Normes maximales		
Nox Oxydes d'azote	400mvg/m3/h	
SO2 Dioxyde de soufre	??? mg/m3/h	
Poussièrers	50mg/m3/H	

EFFETS SUR LA SANTE:

- Maladies respiratoires
- Asthme
- Effets mutagènes et cancérigène

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT:

- Pluie acide
- Formation d'ozone (Pic de pollution donné par AIRLOR)
- Gaz à effet de serre

EXCES DE RISQUE INDIVIDUEL: (de développer un cancer)

 Valeur max OMS:
 1 pour 100 000

 Calcul 1 SOFFIMAT:
 2,38 pour 100 000

 Calcul 2 SOFFIMAT
 3 pour 10 000 000

(donné à titre indicatif)

Valeur retenue par le commissaire enquêteur: <u>3 pour 10 000 000</u>

Bilan CO2

	Gain CO2	Emission CO2	Remarques
Gain estimé par Soffibois/ rapport à centrale classique	Valeur Soffibois 12 000 t / an		La valeur de référence prise par SOF-FIBOIS est 75g / KWh Or le site EDF montre l'indicateur CO2 pour 2004 à 45g/KWh en moyenne
Gain calculé d'après Valeur EDF	Il faut retenir 7200 t/an		
Combustion de fuel Maximum 9000t /an		21 000 t /an	Soit 131 g/KWh
Combustion de fuel Valeur probable 2000t		4700 t/an	Soit 29,1 g /KWh
Circulation de poids lourds d'approvisionnement 10 000 camions à 300Km en moyenne		2000 t/an	Soit 12,5 g/KWh
Circulation des engins sur le site		50 t /an	
Total	7200 t	6750 t	Soit 42,2 g / KWh

Le Gain est faible par rapport à la production électrique classique d'EDF